

Le discret retour à Draveil de Georges Tron, sorti de prison sous bracelet électronique

INFO LE PARISIEN. L'ancien maire de Draveil, en Essonne, avait été condamné à trois ans de prison ferme pour viol et agressions sexuelles en réunion sur une ex-collaboratrice. Selon nos informations, il a été remis en liberté la semaine dernière après un an et demi de détention. Dans son fief, les habitants préfèrent fermer les yeux sur cette affaire.



L'ancien secrétaire d'État Georges Tron, condamné à trois ans de prison ferme pour viol et agressions sexuelles en réunion sur une ex-collaboratrice, a été libéré fin mars 2022 (Archives). LP/Olivier Arandel

Par Bartolomé Simon et Cécile Chevallier

Le 5 avril 2022 à 20h01, modifié le 6 avril 2022 à 06h28

On l'aurait aperçu sur le marché, ce dimanche, à discrètement serrer des mains. Comme avant. Georges Tron, l'ancien maire (LR) de Draveil, dans

l'Essonne, est de retour dans son fief. Selon nos informations, l'édile est sorti de la prison de la Santé (Paris XIVe) mardi 29 mars. Il a été remis en liberté et placé sous bracelet électronique. Le 17 février 2021, la cour d'assises d'appel de Paris l'a condamné à trois ans de prison ferme pour viol et agressions sexuelles en réunion sur Virginie Ettel, son ex-collaboratrice.

Une condamnation assortie d'une peine d'inéligibilité de six ans. Pour cette raison, l'ancien maire ne siège plus au conseil municipal. Son premier adjoint (LR), Richard Privat — qui n'a pas répondu à nos questions ce mardi — a pris sa suite. Mais en sous-main, depuis la prison de la Santé, Georges Tron continuait d'échanger très régulièrement avec la majorité. Et même, selon nos sources, à donner des directives à sa famille politique des Républicains de l'Essonne. Il ne pourra en revanche pas se présenter aux législatives.

Pour François Damerval, élu (EELV) dans l'opposition, « il faudra rester vigilant sur le fonctionnement de l'équipe municipale », visant l'influence que Georges Tron pourrait reprendre sur la majorité.

Désormais libre de ses mouvements en journée, l'ancien élu en a profité pour se balader avec l'un des maires adjoints, indique une source locale. « Il a dit bonjour à une dame dans la rue, mais très surprise, elle lui a répondu : *Alors, vous vous êtes évadé ?* », rapporte Christian Chardonnet, élu d'opposition (LREM), joint ce mardi. « Il donne l'impression de revenir aux affaires. Se pavaner avec un adjoint ? C'est de la provocation ! Il entretient une ambiguïté. »

« Il serait bon de faire preuve d'un peu de modestie et de réserve », tacle à son tour Me Vincent Ollivier, qui défend Virginie Ettel. Contactés, les avocats de Georges Tron, Me Antoine Vey et Me Solange Doumic, n'ont pas répondu à nos sollicitations.

« Ce qu'il a fait pour la ville reste »

À Draveil, en grande majorité, les habitants préfèrent fermer les yeux sur la condamnation du maire. Selon eux, cette affaire ne doit pas faire oublier « l'excellente » gestion de la ville. « Si à huit heures, il est dans son bureau et il bosse ses dossiers, ça me va ! affirme Jean-Marc, croisé ce mardi en centre-ville. Même s'il est parti en prison, ce qu'il a fait pour la ville reste. Et les deux n'ont rien à voir. »